



PRÉFET DE LA SAVOIE

DEMANDE DE CARTE DE RESIDENT LONGUE DUREE – CE
délivrée après 5 ans de séjour régulier
RENDEZ-VOUS par Internet  <http://www.savoie.gouv.fr/>

IMPORTANT
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE
À LA REMISE DU TITRE DE SEJOUR, LE PAIEMENT D'UNE TAXE SERA EXIGÉ

LISTE DES PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT - (original et photocopie)

Ces documents sont à produire en plus des justificatifs demandés pour le renouvellement de votre titre de séjour habituel

- demande de carte RLD-CE en précisant vos motivations
- justificatifs de ressources propres, suffisantes (au moins égales au SMIC), stables et régulières **sur les 5 dernières années** : avis d'imposition et bulletins de paie, attestation de versement de pension ou attestation bancaire, revenus fonciers, etc.
- contrat de location ou titre de propriété d'un logement
- engagement sur l'honneur de respecter les principes régissant la République française
- contrat d'accueil et d'intégration et attestations correspondantes
- tout document de nature à attester de votre niveau suffisant de connaissance de la langue française (sauf pour les demandeurs âgés de plus de 65 ans)
- justificatifs de l'intention de s'installer durablement en France : liens familiaux, certificats de scolarité, etc.
- justificatif d'assurance-maladie (carte ou attestation)

ATTENTION
Les étrangers titulaires d'une carte « étudiant », « stagiaire », « travailleur saisonnier », « salarié en mission », « prestataire de service » ou « retraité » ne peuvent pas demander cette carte.